
GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE LA REPRISE DU SHIATSU EN RDV INDIVIDUEL

Ce guide est amené à évoluer très régulièrement. Il s'agit de prendre toutes les mesures de nature à garantir la santé et la sécurité de tous mais aussi à rassurer les clients.



SNSP - 10 rue du Cdt Pilot 92200 Neuilly sur Seine
bureau@syndicatshiatsu.com
www.syndicatshiatsu.com

MESURES PRÉVENTIVES CÔTÉ PROFESSIONNELLE

- Solution hydroalcoolique à utiliser avant et après chaque séance, savon à disposition ;
 - Futon recouvert d'un film plastique (usage individuel) + drap par dessus et client recouvert d'un tissu fin en coton (usage individuel) ;
 - Usage de gants fins (ex. : marque Gibaud <https://www.pharma-gdd.com/fr/gants-anallergiques-100-coton>), utilisation d'un masque couvrant à usage unique ;
 - Changer de vêtement après chaque client + vêtements, tissus, protections entreposés dans un panier pour le lavage et protections à usage unique directement à la poubelle.
-

MESURES PRÉVENTIVES CÔTÉ CLIENT

- Lavage des mains obligatoire avant et après le soin ;
 - Le client apporte dans un sac des vêtements propres pour recevoir la séance : pantalon, chaussettes, haut à manches longues et masque protecteur ainsi qu'une petite serviette pour s'essuyer les mains ;
 - Le client se change en repartant ;
 - Le client s'engage à nettoyer les vêtements utilisés pendant la séance.
-

A L'ARRIVÉE DU CLIENT

- Vaporiser une lotion antivirale et antibactérienne
 - Nettoyer tous les points de passage du client : poignées de porte, robinetterie, cuvette des WC, lavabo...
 - Salle d'attente : une seule personne à la fois.
-

A LA FIN DU SHIATSU

- Aérer la pièce, vaporiser dans l'air une lotion antivirale et antibactérienne ;
 - Nettoyer tous les points de passage du client (chaise, stylo et tous les points décrits auparavant).
-

ANNEXES

- Pourquoi ne pas prendre la température du client à son arrivée ?
 - Proposer de laisser les chaussures à l'extérieur du cabinet, à la japonaise.
 - Bien penser à prévenir les clients la veille de leur RDV par SMS / mail... en rappelant que tous symptômes évoquant le Covid19 sont un facteur d'annulation obligatoire (fièvre, rhume, maux de gorge...)
 - Pratiquer en entreprise : n'hésitez pas à prévenir vos clients si vous vous sentez prêt.es à reprendre votre activité en précisant bien vos conditions et vos exigences.
-